



PRDA (VOLET FÉMININ) Document d'information

Le Programme régional de développement de l'arbitre (PRDA) se veut un outil pour développer et faire progresser les jeunes arbitres espoirs de la région. Grâce à un meilleur encadrement, à des activités spécifiques et à des évaluations régulières, ces arbitres espoirs auront les outils nécessaires pour aller aussi loin dans l'arbitrage que leur talent et leur passion le permettront. Ce programme est chapeauté par le coordonnateur à l'arbitrage, épaulé par des membres du Comité régional d'arbitrage (CRA).

Afin de tenir compte que la réalité d'un arbitre masculin n'est pas la même que celle d'une arbitre féminine, le CRA a décidé d'ajouter un volet féminin au PRDA actuel. Cela permet de mieux encadrer nos meilleurs espoirs féminins en leur donnant des outils appropriés pour bien réussir dans des situations qui leur sont propres. À chaque année, de nouvelles candidates seront sélectionnées pour se joindre au programme. La durée de celui-ci ainsi que les critères pour en faire partie ont aussi été adaptés:

- il n'y a pas d'âge minimale ni maximale pour être sur le PRDA (volet féminin);
- avoir au moins une année d'expérience comme arbitre;
- il n'y a pas de durée maximale au programme, les filles seront prise en charge aussi longtemps qu'elles seront motivés et qu'elles progresseront jusqu'au grade « Régional »;
- avoir le désir de progresser dans le milieu de l'arbitrage régional et provincial et non pas seulement dans son club;
- **être motivée et disponible;**
- **être en mesure de se déplacer en région.**

Être sélectionné pour être sur le PRDA (volet féminin) signifie:

- recevoir une formation adaptée afin d'aider à continuer sa progression dans l'arbitrage;
- avoir la possibilité d'assister aux formations plus technique offertes pour le PRDA;
- se faire évaluer au minimum deux fois au cours de la saison;
- être présente sur la liste régionale d'arbitrage, ce qui permet d'être assigner sur les matchs AA;
- **s'affilier auprès de la région et avoir droit à un remboursement de ces frais à la fin de la saison**, sous réserve d'une participation active au programme;
- recevoir un vêtement identifié à la région;
- se faire payer les frais d'inscription à certaines formations multisports, sélectionnées par le CRA, et qui sont offertes par le CLSE;
- avoir une préséance sur la sélection des arbitres qui participent à un tournoi hors-région;
- voir son nombre de match augmenter auprès de son club (selon la disponibilité);
- avoir la possibilité d'arbitrer des matchs de la LSE à l'extérieur de son club avec d'autres membres du PRDA;
- avoir une préséance sur les assignations des matchs amicaux des sélections régionales et de la ligue intérieure juvénile;
- Avoir un programme d'entraînement.

Mais aussi :

- assister aux différentes rencontres et activités prévu au cours de l'année (normalement 10);
- être disponible pour arbitrer lors de tournois en région (selon son niveau);
- être présente aux différents stages de formation et conférences organisés par la région;
- être présente aux tests physiques;
- avoir un comportement exemplaire sur le terrain et responsable à l'extérieur de celui-ci.

Pour soumettre sa candidature afin d'être sélectionné, simplement envoyer un courriel à l'adresse suivante : arbitrage@soccer-estrie.qc.ca en y indiquant les informations qui suivent :

- votre nom;
- votre numéro de téléphone;
- un bref résumé de votre expérience comme arbitre (ex. : 4x U12M comme arbitre, 10x assistant sur U16F, participée au Festi-Tour de Magog, etc.);
- ce qui vous motive à soumettre votre candidature pour le PRDA (volet féminin), en quelques lignes.

DATE LIMITE : 10 janvier